

genseur ni ecclésiastique ni civil n'a voulu l'approuver. Cette piece, à ce que l'on m'assure, est tout bonnement un catalogue des casuistes qui d'après la fausse explication du décret de Trente, & de la Bulle *ad evitanda* plus gauchement interprétée encore, ont fournis les pauvres catholiques mourans, dans le moment le plus critique & le plus important de la vie, à la juridiction des hérétiques, c'est-à-dire, au tribunal & au jugement des ennemis formels de Dieu & de l'Eglise, & dès-lors à leur influence la plus puissante & la plus décisive. La belle & édifiante besogne! dont heureusement avant les siècles de foiblesse, de corruption & d'une fausse tolérance, on n'a point eu l'idée. Quand la brochure, qu'on dit être très-ample, paroîtra, permettez que je vous en rende un compte précis & le plus laconique qui sera possible. Je suis &c.



JE n'ai pu répondre plutôt aux trois Lettres qui m'ont été adressées sur la question *s'il est avantageux que les individus du petit peuple sachent lire & écrire*. Je voudrois d'abord que cette question fût divisée; la réponse en deviendroit plus aisée. Je ne vois pas que cette classe d'hommes ait besoin de la science d'écrire: mais celle de lire ne peut que lui être extrêmement avantageuse, relativement à la connoissance de la Religion, & les ressources infinies & absolument incompensables qu'on trouve dans les bons livres, pour nourrir la piété & s'exercer dans tous